

Signalez nous systématiquement produits et services défectueux

Face à des professionnels pas toujours respectueux de la qualité des produits et des services qu'ils proposent, le consommateur individuel se trouve désarmé. Pourtant il dispose d'un moyen efficace « ne pas acheter ou ne pas souscrire à une offre » si certains éléments de ce produit ou de cette offre de service lui paraissent suspects (inutilité, nocivité, coût excessif...) en fonction des savoirs accumulés par notre fédération UFC-Que Choisir (tests, études, mises en gardes...) Ces choix effectués par des millions de consommateurs pourront servir à amener les professionnels indécents à adapter leurs offres afin de correspondre aux besoins réels des consommateurs, s'ils veulent continuer à exister.

Il nous paraît en conséquence important que nos adhérents et leurs contacts nous communiquent leur connaissance des produits ou services défectueux afin que nous puissions les aider et signaler à notre fédération les cas les plus flagrants afin que des actions d'information et de recours en justice puissent être menées à temps.

Jean-Michel BILLAUT
Président de l'UFC-Que Choisir des Pays de St-Omer,
Montreuil/Mer et de la Côte d'Opale

Retrouvez nous tous les lundis sur RDL dans l'émission RDL et Vous animé par Hervé

NORD

- DUNKERQUE : 89.8

PAS-DE-CALAIS

- BETHUNE : 99.2
- MONTREUIL : 92.3
- ST OMER : 89.6
- ST POL SUR TERNOISE : 89.1

<https://www.rdlradio.fr/>

ACTIONS LOCALES

Succès de nos Rendez-Vous Conso « Pièges et arnaques » Le 06 juin 2025 à la CCHPM, des consommateurs ont suivi un Rendez-vous Conso animé par l'UFC Que Choisir en partenariat avec la MédiAnet et la Maison des Habitants de Fruges, sur la thématique des pièges et arnaques sur le net. Le 3 octobre 2025, sur le même thème, un nouveau Rendez-vous Conso à la salle des fêtes de Rimboval. Les Rendez-vous Conso a eu un très grand succès : 84 participants enthousiastes, participatifs et prêts à aborder d'autres thématiques dans les mois à venir...

Autres activités :

Forum de la vie quotidienne et du logement à Fruges s'est déroulé le 8 juillet dernier. Un stand était à la disposition des consommateurs pour répondre aux différentes questions concernant les baux, états des lieux, droits des locataires, etc..

Forum des associations et du bénévolat le 07 septembre 2025 à Longuenesse

Forum de la mobilité à la Station de St Omer le 17 septembre 2025

A venir :

Fête des Vergers le dimanche 05 octobre 2025 à Volckerinckove
N'hésitez à venir à notre rencontre et échanger de la saisonnalité, les relations Producteurs/Consommateurs, des produits locaux, des circuits courts, etc...



Forum des association à Calais le 11 octobre 2025
N'hésitez à venir à notre rencontre, nous répondrons à toute sollicitation consumériste.



Forum France Services le 15 octobre 2025 à Hucqueliers
axé sur la thématique Arnaques sur Internet
Conférences par l'UFC Que Choisir de 11h à 12h,
en partenariat avec la MédiAnet de Fruges
Stand à votre disposition



Journée du Goût le 17 octobre 2025 à St-Omer
Un stand sera à votre disposition, ainsi que de la documentation

Des jeux pour enfants vous seront proposer pour tester vos connaissances en matière de légumes et fruits



N'hésitez pas à vous renseigner pour y participer ou organiser un **Rendez-vous Conso** dans votre association, organisme de formation, CCAS, etc.

par courriel :

president@saintomer.ufcquechoisir.fr



Prochaines permanences de l'UFC Que Choisir

De manière à être au plus près des consommateurs, notre association assure des permanences dans plusieurs communes du Pas de Calais . à Calais, Boulogne/Mer, Montreuil/Mer, Fruges, Audruicq, Isbergues. Assurées par nos bénévoles, les permanences sont ouvertes à tous ceux qui souhaitent échanger sur les sujets de consommation, obtenir des conseils en préachat ou qui font face à des litiges en matière de biens et de services. Ces permanences mensuelles s'ajoutent à la permanence juridique du bureau audomarois de l'UFC-Que Choisir des Pays de St-Omer, Montreuil/Mer et de la Côte d'Opale.



Longuenesse : 1 Place du Général de Gaulle Maison des Associations Elie Vignon du lundi au vendredi de 14h00 à 17h00 sur rdv au 03.21.39.81.81

Calais:536 avenue Toumaniantz sur rdv au 0660440086 leslundiS & mercredis de14h/17h

A compter du 01 janvier, transfert de la permanence au Centre Cousteau de Marck sera assuré les mardis de 14h à 17h sur rdv.

Boulogne/Mer: Maison France Services 126 Rue du Chemin Vert les 2e et 4e jeudi du mois de 14h00 à 16h00 sur rdv au 03.21.39.81.81

Montreuil/Mer: Mairie Salle St-Saulve les 2e et 4e lundi du mois de 14h à 17h sur rdv au 03.21.39.81.81

Fruges: Maison des habitants 4 rue du Four les 1er et 3e vendredi de 10h à 12h sur rdv au 03.66.86.61.30

Isbergues : CCAS Route de la Victoire les vendredis de 09h00 à 12h00 sur rdv au 03.21.61.39.72

Audruicq : Maison des Services 66 Place du Général de Gaulle : le 1er et 3e jeudi du mois de 09h00 à 12:00.sur rdv au 03.21.39.81.81

Les litiges traités par nos conseillers :

Monsieur B. a fait l'acquisition d'un camping car neuf (Rapido C86i en juin 2024), un problème est survenu cet hiver avec le lit pavillon. Le Camping-Car est en concession depuis le 18 janvier 2025. Nous appelons toutes les semaines pour connaître l'état d'avancement des réparations et à ce jour il n'est toujours pas réparé. Le constructeur indique être en rupture de stock et n'est pas en mesure de donner un délai.

Nous adressons un courrier au vendeur pour lui rappeler ses obligations en matière de garantie légale de conformité.



Une réponse nous parvient rapidement, indiquant que les pièces ont été réceptionnés et que le camping car sera à disposition de notre adhérent sous huitaine.

The logo for 'oney' is displayed in white lowercase letters on a solid green rectangular background.

Suite à une commande le 05 octobre 24 auprès de Mister Menuiserie, nous avons opté pour un financement en 4 fois auprès d'Oney. Le 29 novembre 24 le mandataire judiciaire de Mister Menuiserie nous annonce que par jugement du 12 nov 24, il était en redressement judiciaire et placé en liquidation judiciaire le 04 déc 24. Nous avons remboursé 3 mensualités alors que nous n'avons reçu aucune commande à ce jour. Oney a suspendu le dernier prélèvement. Malgré plusieurs courriers à leur rencontre et auprès du médiateur, pas de remboursement.

Nous adressons un courrier à ONEY BANK pour leur rappeler que les obligations de l'emprunteur ne prennent effet qu'à compter de la livraison du bien ou de la fourniture de la prestation.

En cas de contrat de vente ou de prestation de services à exécution successive, les obligations prennent effet à compter du début de la livraison ou de la fourniture et cessent en cas d'interruption de celle-ci.

Quelques jours après, notre adhérent constate un virement à son profit du montants des mensualités prélevées.

The logo for 'orange' is displayed in white lowercase letters on a solid orange rectangular background. A trademark symbol (TM) is positioned at the top right of the word.

Notre adhérente, cliente chez ORANGE n'a plus d'internet. Depuis 10 semaines. On me promet la visite de techniciens qui ne viennent jamais. Malgré cela on lui prélève ses abonnements ainsi que des frais pour des interventions fictives.

Nous intervenons auprès d'Orange pour lui signaler les faits ainsi que l'obligation de respecter le contrat de service. Des techniciens interviennent rapidement afin que la ligne soit à nouveau opérationnelle. La facturation ainsi que les frais lui sont remboursés.

Le consommateur a reçu en 2019, un courrier de la société Intrum pour un impayé de 1994 de CACF Sofinco pour 3342€, il n'a pas souvenir de cette dette 25 ans après.

Nous intervenons auprès d'INTRUM, afin de lui rappeler que les sommes réclamées sont prescrites à défaut d'une action engagée dans les deux années. Depuis ce courrier, plus aucune relance !!!

Un consommateur est en litige avec Cdiscount pour un smartphone en panne: la panne Le vendeur affirme qu'il n'est pas couvert par la garantie!
Et refuse de le rembourser

**Nous intervenons auprès de CDiscount, pour lui rappeler les dispositions de la garantie Légale de Conformité.
Une réponse nous parvient quelques jours après, indiquant avoir opéré au remboursement du téléphone.**



Cdiscount

Emma.

Le consommateur réclame la facture d'achat de mon matelas EMMA. Malgré de nombreuses relances cette entreprise ne répond t pas à ma demande.

**Nous lui adressons un simple mail pour lui rappeler l'obligation légale de délivrer une facture pour tout achat.
Par retour de mail, la facture nous parvient que nous transmettons à notre adhérent.**



Suite à casse sur C3 (moteur puretech, casse bougie à 36 000 Km, moteur HS, voiture hors garantie depuis peu). Citroën propose une prise en charge de 55% de la facture malgré un entretien qui suit le plan préconisé par le constructeur. Le consommateur souhaite une meilleure prise en charge.

Nous adressons un courrier à Citroën, et obtenons 500€ en bons d'achat.

ACTIONS NATIONALES

Nos revendications pour une véritable équité sanitaire Face à cette situation plus que jamais intenable, l'UFC-Que Choisir des Pays de St-Omer, Montreuil/Mer et de la Côte d'Opale

- **Réaffirme l'urgence à mettre en place une régulation de l'installation des médecins, comme le prévoit la proposition de loi Garot votée à l'Assemblée nationale au printemps. A cette fin, notre association a contacté les sénateurs de notre département pour qu'ils s'engagent à ce que ce texte soit examiné et voté au Sénat dans les plus brefs délais ;**
 - **Appelle à un réinvestissement massif dans la formation médicale, en lien avec les besoins des territoires ;**
 - **Demande une régulation du développement incontrôlé des dépassements d'honoraires qui freinent l'accès aux soins des plus modestes. L'accès aux soins est un droit fondamental. L'UFC-Que Choisir des Pays de St-Omer, Montreuil/Mer et de la Côte d'Opale continuera d'agir pour que chaque habitant puisse bénéficier d'un médecin à proximité, quel que soit son lieu de vie.**
-

Nos équipes de bénévoles

ZOOM sur les Représentants des Usagers de la santé de l'UFC-Que Choisir

Les Représentants des usagers (RU) de la santé sont des bénévoles faisant partie d'une association agréée par l'état comme l'UFC-Que Choisir par exemple. Sur présentation par l'association du dossier de candidature, ils sont nommés par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour un mandat de 3 ans renouvelable. Ils sont formés par France Assos Santé (financée par l'état) tout au long de leurs parcours... car il n'est pas nécessaire d'être au départ un spécialiste des questions de santé. Les Représentants des Usagers de la Santé se trouvent dans les établissements sanitaires (cliniques, hôpitaux), services mais aussi dans les instances de démocratie locale comme le Conseil Territorial de Santé, par exemple.

Dans la Commission Des Usagers ils étudient les plaintes et réclamations déposées par des patients ou leurs proches et participent à l'amélioration des prises en charge. En moyenne, ils consacrent 24 jours par an à ce mandat et participent à 16 réunions (*). 75% des Représentants des Usagers n'ont pas de connaissances préalables du rôle des RU (*) Principales motivations (*) d'un RU ? Être utile, s'engager pour l'intérêt général Orienter, accompagner, soutenir les usagers Promouvoir, défendre les droits des usagers de la santé c'est-à-dire des patients et de leurs proches Recueillir la parole des usagers, la formuler, la porter

Rejoignez notre équipe de Représentants des Usagers

L'UFC-Que Choisir des Pays de St-Omer, Montreuil/Mer et de la Côte d'Opale compte actuellement, une équipe de 4 représentants des usagers de la santé au sein de l'UFC-Que Choisir. Nous portons plus de 9 mandats (CHRSO, CH Aire/Lys, EPSM St-Venant, HAD St-Omer/Calais, HAD du Littoral, Clinique d'Hémodialyse NEPHROCARE)

Nous nous réunissons tous les mois pour faire le point sur nos activités, partager nos informations et connaissances, nos formations suivies. Nous échangeons sur les positions d'UFC-Que Choisir concernant la santé. Nous avons la capacité, la volonté d'accueillir, d'accompagner de nouveaux membres. Alors, si vous voulez agir, porter, défendre, les droits des usagers dans le domaine de la santé, venez nous rencontrer

Contact :

Courriel : president@saintomer.ufcquechoisir.fr

Tél. : 03 21 39 81 81 de 14h à 17h du lundi au vendredi

NOUS CONTACTER

Adhérez et faites adhérer à l'UFC-Que Choisir des Pays de St-Omer, Montreuil/Mer et de la Côte d'Opale

Permettre au consommateur de maîtriser sa consommation, lui donner les moyens de choisir des produits et des services de façon consciente, éclairée et responsable, en fonction de leur composition, de leur origine, de leur efficacité et de leur prix... c'est l'ambition de l'UFC-Que Choisir depuis longtemps. Mais il est également essentiel de faire entendre la voix des consommateurs. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons exercer un réel contrepouvoir face aux dérives économiques et écologiques qui menacent nos sociétés. Alors adhérez, n'oubliez pas de ré-adhérer, et faites adhérer vos proches. En effet, si chaque adhérent recrute un nouvel adhérent, nous serons encore plus forts.

Faites un don *

Grâce à vos dons, nous pourrons, avec votre aide, aller encore plus loin en développant nos projets et nos actions sur le terrain : actions d'information et de sensibilisation des consommateurs pour les aider à mieux consommer, campagnes politiques et actions de lobbying, représentation dans les instances de démocratie locale. Ensemble, pour une consommation responsable.

* 66 % du montant de votre don sont déductibles de vos impôts, dans la limite de 20 % de vos revenus imposables.

Pour adhérer c'est facile, rendez-vous sur notre site

<https://saintomer.ufcquechoisir.fr/adherer/nous-rejoindre-adherer/>

Pour faire un don aussi, il vous suffit de cliquer sur le lien suivant

<https://saintomer.ufcquechoisir.fr/adherer/nous-rejoindre-adherer/>



UFC Que Choisir des Pays de St-Omer,
Montreuil/Mer et de la Côte d'Opale
1 Place du Général de Gaulle
Maison des Associations Elie Vignon
62219 LONGUENESSE

Téléphone : 03 21 39 81 81 (du lundi au vendredi de 14h à 17h)

Courriel : secretariat@saintomer.ufcquechoisir.fr

Vous pouvez également déposer vos litiges en ligne, une réponse vous sera apportée sous 48 heures :

<https://www.quechoisir.org/soumettre-un-litige-n48324/>